



SSIAD RENFORCÉ

Le dispositif SSIAD renforcé est intégré au SSIAD de Rombas pour :

- 118 places pour personnes âgées (dont 10 places en SSIAD renforcé)
- 17 places pour personnes en situation de handicap
- 16 places en Equipes Spécialisées Alzheimer (ESA)

Objectifs et missions du dispositif "SSIAD Renforcé"

Conformément à la circulaire 2020/87 du 5 juin 2020, l'objectif des SSIAD renforcé est de soutenir le développement d'une "offre intermédiaire" de prise en charge des soins infirmiers pour les personnes dont la dépendance augmente et dont la prise en charge par le SSIAD classique se révèle insuffisante mais qui ne nécessite pas une intervention HAD.

Il s'agit de :

- permettre l'intervention des SSIAD pour des soins plus importants et des passages au domicile plus réguliers,
- faciliter les sorties d'hospitalisation et le retour à domicile,

Concrètement, le SSIAD renforcé vise à améliorer la continuité des soins et la fluidité du parcours de soins des personnes âgées qui souhaitent vieillir chez elles, en permettant un renforcement de la durée, de la fréquence et des modalités d'intervention de l'équipe des SSIAD, ainsi qu'une coordination soutenue.

Le SSIAD de Rombas est composé d'une équipe pluridisciplinaire (responsable de pôle, infirmières coordonnatrices, ergothérapeutes, aides-soignants, assistants de soins en gériatrie, secrétaires).

Afin de compléter les compétences de l'équipe du SSIAD, des conventions de partenariats sont réalisées avec les infirmiers libéraux du territoire pour effectuer les actes médicaux infirmiers.

Par ailleurs, dans le cadre du SSIAD renforcé, nous renforçons les compétences de l'équipe par un psychologue et un diététicien, libéraux.

PUBLIC : sur le SSIAD de Rombas

Le dispositif est de 10 places en SSIAD renforcé en faveur de personnes de 60 ans et plus, disposant d'une prescription médicale, et présentant des pathologies nécessitant un accompagnement plus important que celui proposé en SSIAD classique mais ne relevant pas de l'HAD.

Il peut s'agir de patients :

- en sortie d'hospitalisation ou d'HAD nécessitant la mise en place de soins rapides et importants
- en soins palliatifs
- présentant une forte dépendance (polypathologie, maladie neuro-dégénérative invalidante...)
- cumulant des problématiques de soins et de difficultés sociales
- en surcharge pondérale importante avec des difficultés lors des transferts

Durée

Prise en charge sur une durée de 3 mois avec renouvellement possible.

La durée prévue de l'expérimentation est de 2 ans, de décembre 2020 à décembre 2022.

Le SSIAD renforcé de Rombas est opérationnel depuis le 1er décembre 2020.